

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

"Pour le socialisme, la République et la démocratie"
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

COMITE D'AULNAY S/S BOIS

E .mail : poi.aulnay@laposte.net ou
michel.lefebvre11@free.fr

Portable : 06 75 68 32 15

Le 22 janvier 2014

COMMUNIQUE DU POI AU SUJET DU DECRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le comité du POI d'Aulnay a pris connaissance de la prise de position de la municipalité de Tremblay qui demande "*la suspension du décret sur les rythmes scolaires*" en soutien aux enseignants qui ont fait massivement grève le 5 décembre. Et la déclaration signée du conseil municipal en décembre dernier indique : cette réforme "*conduit à une territorialisation de l'Education nationale, en transférant aux communes la responsabilité de la mise en oeuvre de la nouvelle organisation du temps de l'enfant*". Elle pose la question : "*où est le principe d'égalité dès lors que cette mise en oeuvre dépendra des moyens de chaque ville ?*"

Le comité du POI se félicite de cette prise de position qui répond à ce qu'ont exigé dans tout le pays les enseignants et les personnels communaux, mobilisés avec leurs syndicats CGT, FO, SNUIPP-FSU, SUD lors des grèves et manifestations les 14 novembre et 5 décembre derniers : la suspension immédiate du décret pour certains, l'abrogation du décret pour d'autres. Le principal syndicat des instituteurs, le SNUIPP, vient d'envoyer un courrier aux 40 Maires du département, leur demandant de ne pas appliquer le décret Peillon à la prochaine rentrée.

PLUS DE 500 AULNAYSIENS SIGNATAIRES CONTRE LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le Comité du POI d'Aulnay a fait signer une lettre ouverte au Maire par plus de 500 parents d'élèves, instituteurs, habitants d'Aulnay lui demandant de ne pas mettre en place la réforme dite des nouveaux rythmes scolaires. Cette lettre affirme notamment : "la territorialisation , c'est la remise en cause du caractère national de l'enseignement. L'école publique relève de la République, pas des territoires !"

Avec la mise en place de "projets éducatifs " différents d'une ville à l'autre, voire d'une école à l'autre, projets qui organisent la confusion entre l'enseignement et les activités périscolaires, cette réforme menace de disloquer l'école publique laïque.

Plus d'un millier de municipalités de notre pays ont décidé de ne pas appliquer le décret Peillon à la rentrée 2014, comme Tremblay ou Bagnolet en Seine Saint Denis, Vitry, Saint Maur dans le Val de Marne. Ainsi le conseil municipal de Mailhac dans l'Aude "*décide de ne pas appliquer ce nouveau dispositif, ne transmettra aucune modification des horaires au DASEN et demande l'abrogation pure et simple de ce décret.*"

Rien n'est joué ! La mobilisation dans l'unité des élus, des enseignants, des personnels communaux et des parents peut l'emporter !

LES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DOIVENT S'ENGAGER A NE PAS APPLIQUER LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2014 S'ils ETAIENT ELUS !